

Compte rendu du conseil municipal du 9 Décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bêlabre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE sous la présidence de **Mr LAROCHE Laurent**, Maire de Bêlabre.

Date de convocation du conseil : 2 décembre 2019

Présents : Laurent LAROCHE maire, Laurence BARITAUD, Sandra DUBOS, Marie-Jeanne MAILLOCHON, Suzanne MARCHAND, Sylvianne OUVRARD, Paul JEANNEAU, Vincent MANTEAU, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIÈRE.

Absents : Annie BRULON (pouvoir à Laurent LAROCHE), Stéphane LEONARD (pouvoir à Paul JEANNEAU), Florian CHIRON (pouvoir à Suzanne MARCHAND). Jean Marc POUGET (pouvoir à Laurence BARITAUD).

Secrétaires : Alain NEVIÈRE et Jacques MARTINAUD

Ouverture de la séance à 20 h .

Monsieur le maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 16 septembre en apportant quelques précisions sur certains points :

Adhésion à l'Agence d'attractivité de l'Indre : le Président du Conseil départemental, Serge DESCOUT, a exercé une pression amicale auprès de M. le Maire pour que la commune adhère l'an prochain. En réponse celui-ci a sollicité la venue de représentants de l'Agence pour que cet organisme soit présent aux conseillers.

Championnat de France de cyclisme amateurs en juillet 2020 : finalement les épreuves auront lieu à Lignac ce qui aura un impact positif évident sur la fréquentation de nos hébergements.

Dossier « Age et vie » : l'architecte prépare le dossier de permis de construire ce qui laisse penser que notre dossier est bien engagé

Gestion cimetièrè : des prises de vues aériennes pour illustrer le plan devraient être réalisées par le drone d'un collègue de Jean Marc POUGET sous réserve des autorisations réglementaires.

Dons aux archives communales : les archives de M. BAZIN devraient être bientôt récupérées par la mairie qui aura ensuite à les trier et entreposer.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1) Vitraux

M. le Maire demande de valider le nouveau plan de financement des travaux remis en séance (suite au rajout des angelots en bronze dont la restauration est estimée à 7.900 € HT) qui s'établit désormais en dépenses à 18 914.96 € HT pour la 1^{ère} tranche.

Plan de financement adopté à l'unanimité

A noter que M. le Maire a pris un arrêté de mise en sécurité pour couvrir tout accident causé à un tiers lors de ces travaux.

2) FAR 2020 : défibrillateur, ordinateur et véhicule

Chaque année le Département attribue une dotation de 6 075 € aux communes. Il reste à la commune la somme de 15.187,50 € HT (soit 2,5 parts de 6.075 € HT chacune) à utiliser avant fin 2020 : cette somme pouvant atteindre 80 % de la dépense communale.

A ce titre, M. le Maire propose l'acquisition :

- d'ordinateurs pour la mairie (les existants étant devenus obsolètes en raison du passage de windows 7 à windows 10) pour un montant de 2.746,80 € HT (devis COUSIN-PERRIN). Est prévu le reconditionnement d'un des ordinateurs qui pourrait être mis à disposition de la population en mairie,
- d'un défibrillateur (l'ancien étant hors service) pour un montant de 1.149,00 € HT (devis PRORISK),
- d'un véhicule d'occasion (en remplacement du fourgon actuel en mauvais état) pour 15.088,57 € HT (devis RENAULT)

Soit un total de 18.984,37 € HT

Proposition adoptée à l'unanimité

3) Plan d'eau

M. le Maire nous présente le nouveau plan de financement (HT) du bassin de baignade :

- Canalisations	29.990,00 €
- Génie civil et VRD	21.695,00 €
- Traitement des eaux et équipement hydraulique	78.395,00 €
- Équipement local technique	3.685,00 €
- Travaux préparatoires, mobilier, cheminements, signalétique et accessoires, terre végétale, plantations, travaux paysagers, entretien des plantations (1 an)	71 796,00 €
- Local technique	18.000,00 €
-	

Soit un coût total de 223.561 € HT auxquels il faut ajouter environ 50 000 € de frais d'études et honoraires divers.

Désormais, le prélèvement de l'eau se fera par le puit de « la Rue » (eau potable) où sera installée la pompe. Dès la mise en service du forage réalisé sur la commune de St Hilaire (d'été 2021 ?) le Syndicat des Eaux de Fontgombault remettra à disposition de la commune de Bâbère le puit de la Rue que celle-ci lui avait concédé et dont il n'aura plus besoin. L'ARS effectuera des contrôles à la fois dans le bassin et dans l'Anglin mais celui de bassin sera prioritaire et déterminant pour l'autorisation de baignade par rapport à celui de la rivière. Le remplissage du bassin (15 jours environ) devra être fait en avril ou mai (avant les périodes de sécheresse et de restrictions d'eau). Quant à la compensation des 12m³ journaliers maxi d'évaporation elle sera autorisée par les services d'Etat.

L'ouverture du bassin reste encore possible en juillet 2020 si le projet est validé (appel d'offres en janvier, travaux en mars et avril et remplissage avant le 15 mai).

Rappel du financement : Département 30 %, Contrat Régional de Solidarité Territoriale (par le biais du PNR) 25 ou 40 % à négocier + contrat de ruralité (DETR) + Fond handicap ; il resterait environ 20 % à la charge de la commune et la TVA à avancer.

Projet adopté par vote à bulletins secrets (14 POUR, 0 CONTRE)

Architecte construction local technique

La superficie du local a été réduite compte tenu du déplacement de la pompe ; le cabinet AD4 Architecture a été retenu pour gérer cette construction pour 3.490 € d'honoraires.

Projet adopté par vote à bulletins secrets (14 POUR, 0 CONTRE)

Convention de servitude de passage

Le puit de « la Rue » se trouvant sur un terrain appartenant à Monsieur CHAGNAUD, la commune doit établir une convention de servitude de passage avec ce dernier (qui est d'accord) pour rallier le bassin de baignade par l'installation de canalisations sur son terrain.

Le conseil donne son accord (à l'unanimité) à M le Maire pour signer cette convention

4) Vente de terrain communal ZB 62 à PUYRAJOUX à M VERGNE

Terrain de 91 m² très humide : la commune en demande 450 €. Compte tenu des frais de notaire et de raccordement au fossé à sa charge Monsieur et Madame VERGNE proposent 200 €.

Proposition de vente par la commune à 200 € adoptée par 12 POUR, 1 CONTRE et 1 NUL.

5) Recensement de la population 2020

Proposition de nommer 3 agents recenseurs : Mlle GUERAUD Anaïs, Mme PERRIN Nadine et M BOYER Serge ; ils auront droit à une formation et seront r étribu és 700 à 800 € pour un mois de travail. M. le Maire informe le Conseil qu'à partir de 2021 c'est la Poste qui assurera, moyennant r étribution, ce travail par ses facteurs.

Accord du conseil à l'unanimité pour leur nomination

6) Contrat d'apprentissage de Franck MILLET

Lors de la dernière séance du conseil municipal, ce dernier avait autorisé le Maire à signer ce contrat d'apprentissage (aide à hauteur de 80% du SMIC, salaire et charges, par l'Etat). Le maître d'apprentissage sera Alain NEVIERE. La formation (gestion, comptabilité informatique...) assurée à Châteauroux 1 jour par semaine sauf de juin à septembre et les frais de déplacements seront pris en charge par la commune. Aujourd'hui, il demande au conseil de valider ce contrat (qui court jusqu'en Juin 2021).

Accepté à l'unanimité

7) Ecritures comptables

Sur demande du Trésorier le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'amortissement sur un an des subventions d'équipement versées par la commune et la neutralisation totale de leur amortissement (5.500,00 € d'une part et 312,00 € d'autre part)

8) Limitation de tonnage rue de l'abbé PIGEAUD

Suite à l'affaïssement d'une partie de la chaussée, il est souhaitable d'interdire le passage de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, à M le Maire pour prendre un arrêté dans ce sens mais la signalisation devra mentionner « sauf livraisons et déchets »

.

9) Devis d'éco transformateur

fonctionnement alors que les dotations d'Etat ont baissé de 40 000 € en 6 ans. Une note de synthèse de leur étude sera prochainement adressée à la Mairie.

Place de marché :

- Alain NEVIERE précise que la réservation et le paiement des locations des chalets et du camping pourraient se faire en 2020 en direct sur Internet par le site « la place du marché » et que le camping pourrait prétendre au label national « accueil vôtos » car il répond entièrement aux conditions demandées. L'abonnement de 200 € (tarif 2019) pour 3 ans permettra une promotion renforcée par les services départementaux et régionaux du tourisme.

Accord est donné à l'unanimité au maire pour solliciter notre labellisation.

Calendrier :

- 12/12/2019 Réunion avec Mme le Sous-Préfet pour la maison des services au public*
- 14/12/2019 Ste BARBE rassemblement à 18h30 au monument aux morts (auquel sont conviés les membres du conseil)*
- 18/12/2019 Réunion SMABCAC à ST Sébastien (Creuse).*
- 11/01/2020 Vœux du maire (lors de cette manifestation, il y sera procédé à la remise de cadeaux aux étudiants ainsi qu'à une somme de 150,00 € aux enfants PITAULT pour participer à un rallye ; présence également d'un jeune menuisier qui y exposera son 1^{er} prix de compagnonnage)*
- 20/01/2020 Rencontre de Mme le Sous-Préfet avec les maires de la CDC MOVA à Prissac*
- 22/01/2020 Réunion SMABCAC*
- 11/02/2020 Conseil communautaire CDC MOVA à La Châtre l'Anglin*
- 17/02/2020 Prochain conseil municipal (dernier de la mandature)*
- Fin de la réunion à 23 H 15*